

AVIS DE CONVOCATION

AVIS est par les présentes donné qu'une **séance extraordinaire** du conseil d'arrondissement est convoquée par la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, pour être tenue au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, le **lundi 7 octobre 2024 à 17 h 30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-joint :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024 à 17 h 30 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Commentaires

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Période de commentaires des membres du conseil.

10.04 Présentation

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Présentation du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisation 2025-2034.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Période de questions orales du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Période de questions écrites du public.

10.07 Questions

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière – 1246460003

Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour l'exercice financier 2025.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière – 1246460004

Approuver le Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 et son financement.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget et sur le Programme décennal d'immobilisations.

DONNÉ À MONTRÉAL ce 27 septembre 2024.

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut